

## **Séance du 10 novembre 2015 à 20.00 h.**

Sous la présidence de M. Thierry Lacroix, président du conseil, l'ordre du jour est le suivant :

- 1. Appel d'entrée.**
  - 2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2015.**
  - 3. Communications de la Municipalité.**
  - 4. Liste des prochains préavis.**
  - 5. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 33/2015 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2016 et vote.**
  - 6. Rapport de la commission de gestion sur la tournée de montagne et vote.**
  - 7. Divers et propositions individuelles.**
  - 8. Appel de sortie.**
- 

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il sera suivi tel que présenté.

### **1. Appel d'entrée.**

Mme Françoise Monnier, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 35 conseillères et conseillers sont présents et 10 absents. Il s'agit de MM. Eric Berger (malade – excusé valablement), Gilles Deriaz, Vincent Deriaz, Joël Pfaender, Mme Josiane Knus, MM. Stéphane Marquis, Louis Molnar, Antoine Buvelot, Mmes Patricia Chambettaz et Margaux von Ow (malade – excusée valablement).

### **2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2015.**

La lecture du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2015 n'est pas demandée; il est accepté avec remerciements à son auteur.

### **3. Communications de la Municipalité**

M. Julien Cuérel, syndic, fait part des informations suivantes :

- ❖ **Accident de train** : suite à l'accident du 3 octobre, des mesures ont été prises par la Municipalité, Travys et le Canton, afin d'éviter une pollution.
- ❖ **Eau** : a) suite à un problème de volume d'eau à Champvent, des courses de pompier ont été tirées depuis la station d'épuration pour dépanner notre commune voisine.

b) Pour ce qui est du préavis relatif à l'eau du village, il sera finalement transmis au Conseil en janvier/février 2016. Cela prend énormément de temps car cela touche trois communes (Baulmes, Vuiteboeuf, Champvent) et il fallait attendre que les mises à l'enquête aient été faites par chacune des communes concernées.

- ❖ **ASIBCO** : la dernière séance a eu lieu et la commune de Baulmes est donc sortie de l'association. Un montant de Fr. 26'000.- nous sera remboursé.

#### **4. Liste des prochains préavis.**

Il n'y a aucun préavis à prévoir actuellement.

#### **5. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 33/2015 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2016 et vote.**

M. Gilles Clémence, président de la commission des finances, donne lecture du rapport de sa commission.

La commission des finances s'est penchée tout particulièrement sur cinq points.

- a) Impôts : les comptes dépendant fortement des impôts, il est difficile de faire des prévisions; en effet, à part l'impôt sur les frontaliers, le décompte 2015 ne sera connu qu'au début 2016.
- b) Emprunts au 31.12.2015 : les dettes bancaires totalisaient Fr. 6'250'000.- contre Fr. 6'520'000.- au 31.12.2014, et les prêts LIM Fr. 149'700.- contre Fr. 181'400.- en 2014.
- c) Gravière : le dossier de la gravière est toujours en attente de la levée des oppositions auprès du Canton.
- d) Liquidités de la commune : le cash-flow se situe aux environs de Fr. 500'000.-.
- e) Préavis 2016 : les préavis qui entraîneront un investissement pour la commune pourraient être la réfection de la rue du Clos et la rénovation de l'Hôtel de Ville. Il serait idéal pour la Municipalité d'effectuer ces investissements en prélevant les entrées financières de la gravière, afin de ne pas engendrer d'augmentation des dettes. La commission des finances conseille de ne pas trop spéculer sur cette rentrée d'argent; en effet, l'année dernière, la Municipalité avait pensé pouvoir l'utiliser pour le nouveau réservoir.

La parole est ouverte.

M. Luc Pillevuit demande à la Co'Fin' si elle pense que l'argent de la gravière a été pris en compte dans le paiement du réservoir.

M. Gilles Clémence, président de la Co'Fin', affirme que les rentrées éventuelles liées à l'exploitation de la gravière n'ont jamais figuré au budget, en raison de leur caractère trop aléatoire.

La parole n'étant plus demandée, M. Thierry Lacroix, président, soumet au vote les conclusions du préavis municipal, à savoir :

1. de maintenir le taux d'imposition communal pour l'année 2016 à 78% de l'impôt cantonal de base,
2. de ne pas modifier les autres impôts et taxes.

**Elles sont acceptées à l'unanimité.**

La parole est ouverte.

M. Patrick Tharin demande à M. le syndic si la Municipalité a une idée de la date à laquelle les oppositions contre la gravière pourraient être levées.

M. Julien Cuérel, syndic, lui répond que le dossier sera traité au printemps 2016.

Il revient ensuite sur le problème de l'eau et assure que le préavis n'aura pas d'incidence sur les emprunts ni sur les investissements.

M. Luc Pillevuit se demande alors si ce serait en raison de la facturation du mètre-cube d'eau (privés – agriculteurs – entreprises).

M. Julien Cuérel, syndic, dit qu'il y a une réglementation et qu'on n'aura pas d'autre choix que de respecter la loi.

## **6. Rapport de la commission de gestion sur la tournée de montagne.**

En préambule, M. Thierry Lacroix, président, demande si la Co'Gest' est d'accord de lire son rapport jusqu'à la première observation et de traiter les réponses de la Municipalité et la position de la commission pour chaque observation. M. Eric Deriaz approuve cette manière de faire.

M. Eric Deriaz, président de la Co'Gest, donne lecture de son rapport, d'observation en observation.

### ***Observation no 1 : Refuge des Rochettes.***

La commission de gestion demande à la Municipalité que le site des Rochettes ait désormais un débit d'eau fonctionnel.

### ***Réponse de la Municipalité (M. Julien Cuérel, syndic) :***

Dans le cadre du projet de création d'un nouveau réservoir, dont les travaux devraient démarrer en été 2016, nous adapterons l'alimentation en eau du refuge des Rochettes.

*La Co'Gest accepte la réponse.*

**Observation no 2 : Chalet de la Côtelette.**

La commission de gestion demande à la Municipalité de changer les volets et les fenêtres défectueux.

**Réponse de la Municipalité (M. Julien Cuérel, syndic) :**

Le remplacement des fenêtres et volets sera exécuté selon les disponibilités de la Commune ces prochaines années.

*La Co'Gest refuse la réponse, car cela aurait déjà dû être fait en 2014.*

M. Julien Cuérel, syndic, confirme la réponse de la Municipalité et dit que la Co'Gest n'a pas compétence pour imposer d'effectuer des travaux; il explique que la Confédération n'a pas pris en compte le changement des volets et fenêtres dans les subventions prévues dans le cadre du plan de gestion des chalets.

La Co'Gest restant également sur sa position et hésitant à faire voter l'assemblée, une discussion s'ensuit, au cours de laquelle M. Patrick Tharin rappelle que le travail de la commission est de signaler les travaux à effectuer et, comme ce problème a déjà été abordé en 2013/2014, il aurait été judicieux d'étager ces travaux sur 2 ans.

M. Roland Perusset pense que le Conseil pourrait voter sur l'acceptation ou non de la réponse de la Municipalité, et que cela ferait alors office d'intention de vote.

M. Julien Cuérel, syndic, informe le Conseil que le budget lui sera envoyé dès demain et que c'est à ce moment que le Conseil, au travers de la Co'Fin', pourrait demander d'ajouter un montant pour les travaux dont il est question, après avoir demandé un devis.

Finalement, la Co'Gest accepte de revenir avec une demande d'ajout au budget lors de la séance du 11 décembre 2015.

**Observation no 3 : Chalet de la Côtelette.**

La commission de gestion demande à la Municipalité de résoudre avant l'hiver le problème des fuites d'eau sur le pan Ouest du toit (l'eau coule dans les chambres).

**Réponse de la Municipalité :**

Le toit va être contrôlé par une entreprise spécialisée, qui se chargera d'entreprendre les travaux nécessaires pour essayer de supprimer ces fuites d'eau.

*La Co'Gest accepte la réponse.*

**Observation no 4 : Chalet de la Côtelette.**

La Co'Gest demande à la Municipalité de changer le chéneau de la Loge pour la prochaine saison.

**Réponse de la Municipalité :**

Le chéneau sera remplacé pour la prochaine saison.

*La Co'gest accepte la réponse.*

**Observation no 5 : Refuge de la Joux.**

La Co'Gest demande à la Municipalité de changer le chéneau.

**Réponse de la Municipalité :**

Le chéneau a déjà été remplacé.

*La Co'Gest accepte la réponse.*

**Observation no 5 : Refuge de la Joux.**

La Co'Gest demande à la Municipalité de réparer les nombreux trous et nids de poules sur la route de la Montagne et la route de la Combette.

**Réponse de la Municipalité :**

La route de la Combette a fait l'objet d'un préavis et les travaux seront exécutés dans le courant de l'année 2016. En ce qui concerne les autres routes de montagne, l'entretien se fait annuellement en fonction des coupes de bois et des disponibilités de la Commune. A titre d'exemple, un montant pour la route de la Tourbière est prévu au budget 2016.

*La Co'Gest accepte la réponse.*

La parole n'étant plus demandée, M. Thierry Lacroix, président, soumet au vote les conclusions du rapport de la commission de gestion, soit :

- D'accepter le rapport tel que présenté en tenant compte des observations formulées par la commission;
- De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion du patrimoine de montagne portant sur l'exercice 2014;
- De donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat.

Elles sont acceptées **à une large majorité (4 abstentions)**.

**7. Divers et propositions individuelles.**

M. Thierry Lacroix, président, prend la parole et transmet plusieurs communications :

- ❖ Il remercie toutes les personnes qui ont participé au dépouillement des élections du 18 octobre 2015.

- ❖ La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le **11 décembre 2015 à 19h00 et sera suivi d'une agape.**
- ❖ A l'occasion de la nomination de notre syndic, M. Julien Cuérel, à la députation du Grand Conseil, une manifestation sera organisée le **samedi 12 décembre 2015 à 11h30 à l'Hôtel de Ville.** Les personnes qui seraient prêtes à donner un coup de main sont priées de bien vouloir s'annoncer auprès de Mme Françoise Monnier, secrétaire, à l'issue de la séance, ou auprès de Mme Angeles Voutaz, greffière.
- ❖ Les dates des séances du 1<sup>er</sup> semestre 2016 seront transmises le 11 décembre. Toutefois, la date de la dernière séance de la législature est d'ores et déjà fixée au **vendredi 24 juin 2016.**

M. Pascal Savary attire l'attention du président sur le fait qu'il lui semble que le 24 juin, il y aura l'assermentation.

M. Thierry Lacroix, président, rappelle que l'assermentation aura lieu le **lundi 30 mai à 19h30**, cette date ayant déjà été transmise lors de la séance du 15 septembre.

M. Pascal Savary s'étonnant du fait qu'il y aura encore une séance après l'assermentation, M. Thierry Lacroix, président, explique que cette date a été fixée par Mme Evelyne Voutaz, Préfète.

- ❖ M. Thierry Lacroix, président, informe que les candidats aux élections communales ne pourront s'inscrire que **du 4 janvier au 11 janvier 2016 à midi.** Ces dates sont imposées par le Canton.
  - ❖ M. Claude Deriaz s'étonne que le Canton n'ait pas refait la route de la Russille jusqu'à Baulmes, de même sur le tronçon Vuiteboeuf-Baulmes. Il a vu le voyer, qui lui a dit que ce n'était pas prévu. Il trouve que la commune de Baulmes est le parent pauvre dans ce genre de travaux et espère que M. Julien Cuérel aura plus d'impact dans le cadre de son mandat de député.
- M. Julien Cuérel, syndic, dit que M. Jaques-Yves Deriaz, municipal, et lui-même se battent à chaque fois qu'ils vont au service des routes. Il semble que le dossier soit partiellement prêt pour une réfection du côté de l'Abergement.
- ❖ M. Claude Deriaz revient sur l'installation d'un candélabre à la rue du Russet. En effet, cette rue est dangereuse à pied lorsqu'il fait nuit et donc, tout particulièrement en hiver.
- M. Julien Cuérel, syndic, dit que la Municipalité va étudier la question.
- ❖ M. Roland Perusset signale qu'un arbre est tombé sur la parcelle de M. Gilles Deriaz. Or, il se demande si cet arbre est classé et s'il doit, par conséquent, être remplacé.

M. Julien Cuérel, syndic, lui répond que la Municipalité regardera si cet arbre est classé; par ailleurs, cette parcelle a changé de propriétaire.

M. Eric Deriaz signale que cette parcelle lui appartient, maintenant, et que cet arbre, qui était en effet classé, va être remplacé.

❖ M. Roland Perusset rappelle la lettre de M. Jean Quinche lue lors de la séance du Conseil communal du 29 octobre 2014. Or, le Canton lui a répondu que cet arbre devait être remplacé.

❖ M. Louis Perusset demande si la Municipalité connaît les résultats du comptage sur la route de la Montagne.

M. Julien Cuérel, syndic, lui répond de mémoire que les vitesses enregistrées sont faibles, à l'exception du tronçon droit en haut des Praz et qu'il passe peu de véhicules.

❖ Merci à chacune et à chacun de modifier la liste des coordonnées concernant l'adresse e-mail de M. Stéphane Marquis :

[marquis\\_st@me.com](mailto:marquis_st@me.com)

## 8. Appel de sortie.

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. Il est identique à celui d'entrée.

Monsieur le président Thierry Lacroix lève la séance à 20h50.

Le Président :

La Secrétaire :

Thierry Lacroix

Françoise Monnier